

Animateur informatique (eRUN) _____	2
Conseiller départemental de prévention 1er degré _____	4
Coordonnateur REP+ _____	6
CPC - spécialisé EPS _____	7
CPC Généraliste _____	9
CPD Français _____	11
CPD Maternelle _____	13
CPD Mathématiques _____	15
CPD numérique _____	17
CPD Sciences _____	19
EANA - Enseignants UPE2A _____	21
EFIV (élèves issus des familles des gens du voyage) _____	22
FAEX - Chargé de mission Politiques prioritaires _____	24
FPEX - Chargé de missions USEP _____	25
Référent directeur _____	26
Scolarisation des enfants de moins de 3 ans _____	27
coordo REP_50% _____	28

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"><b>ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (eRUN)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b></p>
<b>Affectation</b>	Circonscription du 1 <sup>er</sup> degré ou SEI
<b>Résidence administrative</b>	Circonscription d'affectation
<b>Nombre de poste et répartition des secteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 postes E-RUN sur le secteur de Chartres (regroupant les 4 circonscriptions de Chartres)</li> <li>• 2 postes E-RUN sur le secteur de Dreux 1/Dreux 2/Châteauneuf-en-Thymerais</li> <li>• 1 poste E-RUN sur le secteur de Châteaudun/Nogent-le-Rotrou</li> <li>• 1 poste E-RUN rattaché au Service Ecole Inclusive avec une mission à hauteur de 50 % à la DSDEN,</li> </ul>
<b>Missions</b>	<p>L'enseignant référent aux usages du numérique a une mission d'ordre technique mais surtout pédagogique. Sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie.</p> <p><b>Ses missions comprennent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement des équipes enseignantes dans le développement des usages du numérique dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,</li> <li>• L'analyse et la production de ressources pédagogiques,</li> <li>• L'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école.</li> </ul> <p><b>Activités :</b> Ses actions se déclinent dans les domaines suivants :</p> <p><b>Pour le référent aux usages du numérique SEI</b> – être en lien avec les familles pour le prêt de matériel adapté.</p> <p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à concevoir, animer, évaluer des dispositifs de formation (animations pédagogiques, formations départementales, parcours M@gistère, etc.),</li> <li>• Accompagner et suivre des projets pédagogiques.</li> </ul> <p><u>Impulsion, animation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école,</li> <li>• Repérer des pratiques à valoriser et suivre des expérimentations,</li> <li>• Elaborer et mutualiser des documents et des ressources,</li> <li>• Assurer une attitude de veille pédagogique et institutionnelle.</li> </ul> <p><u>Aide au pilotage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir les éléments nécessaires à la constitution d'un tableau de bord du numérique à l'école pour la circonscription ;</li> <li>• Assurer la mise en œuvre et le suivi d'opérations nationales, académiques, départementales, et/ou de circonscription (enquêtes, BE1D, Affelnet...)</li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<p>Les documents de référence sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le référentiel de compétences des enseignants (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013)</li> <li>• Le C2i niveau 2 "Enseignant" défini dans la circulaire n° 2005-222 du 19 décembre 2005</li> </ul> <p>Il est tout particulièrement attendu de l'enseignant référent aux usages du numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une expérience en matière d'usage du numérique avec les élèves ;</li> <li>➤ Une attitude de veille pédagogique et institutionnelle ;</li> <li>➤ Des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif ;</li> <li>➤ <b>Des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.</b></li> </ul>

<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	<p>L'enseignant référent aux usages du numérique fait partie de l'équipe de circonscription : sous l'autorité de l'IEN il participe à la mise en œuvre du pilotage de la circonscription. Il participe également autant que de besoin aux travaux du pôle départemental numérique piloté par l'IEN chargé de la mission. Il peut également lui être demandé de participer à différents groupes départementaux placés sous la responsabilité des IEN chargés de mission. Il a alors vocation à s'impliquer dans les travaux du groupe départemental pour favoriser l'intégration du numérique dans les ressources produites, les modules de formation conçus et les projets développés. La charge de travail du référent numérique dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.</p> <p><b>Il rend compte de son action à l'IEN de circonscription et à l'IEN chargé de la mission numérique par un rapport d'activité annuel. Le volet de la mission en circonscription et celui comptant pour le département sont étroitement articulées. Ils représentent chacun une part égale de la mission (en volume horaire)</b></p>
<b>Qualifications requises</b>	Expérience souhaitée dans l'enseignement du numérique
<b>Quotité de travail</b>	Décharge d'enseignement à 100 %
<b>Régime indemnitaire</b>	↳ 1995 : mission particulière taux 2 = 2 500 € brut annuel ↳ Pas d'ISAE

Mise à jour le 17/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<p align="center"> <b>CONSEILLER DEPARTEMENTAL DE PREVENTION 1<sup>er</sup> DEGRE</b>   <b>Poste à exigence particulière – avis proposé par une commission d'entretien</b>   <b>Affectation par barème</b> </p>
<b>Résidence administrative</b>	<p align="center">       Direction Académique        15 place de la République        28019 CHARTRES Cedex        Placé sous l'autorité de la Secrétaire Générale et de l'IEN adjoint au DASEN     </p>
<b>Secteur d'intervention</b>	<p>Le conseiller de prévention 1er degré est un expert tant auprès du Directeur Académique, qu'auprès des IEN, en collaboration étroite avec les assistants de prévention de circonscription.</p>
<b>Missions</b>	<p><b>1. Sécurité et Prévention</b></p> <p>Assure l'animation et la coordination du réseau des assistants de prévention de circonscription nommés auprès de chaque inspecteur de l'éducation nationale.</p> <p>Ses missions s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions arrêtées par le directeur académique,</li> <li>➤ L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,</li> <li>➤ L'approfondissement de la connaissance des problèmes de santé et sécurité et des techniques propres à les résoudre,</li> <li>➤ La bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail</li> <li>➤ La mise en place et le suivi des DUER dans toutes les écoles du département.</li> </ul> <p>Participe aux travaux du comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCTD). Il assiste de plein droit aux réunions de ce comité (3 par an au minimum).</p> <p>Recueille les informations préparatoires utiles et accompagne l'ISST pour les visites d'établissement. Effectue un suivi pour vérifier l'évolution favorable des inspections. Collabore avec la cellule académique SST.</p> <p>Assure au niveau départemental le suivi du dossier des PPMS et des risques majeurs, des risques d'incendie.</p> <p>En articulation avec les assistants de prévention de circonscription, il est l'interlocuteur des directeurs d'école.</p> <p>Il coordonne, entre les écoles et les collectivités territoriales, l'application des règles d'hygiène et de sécurité.</p> <p><b>2. Premiers Secours PSC1</b></p> <p>Participe à la formation initiale des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et des directeurs d'école pour leur permettre l'acquisition du PSC1 (Prévention et secours civique niveau 1).</p> <p>Assure les formations de maintien des acquis des personnels déjà formés.</p> <p>Contribue à la mise en place de la formation des élèves aux premiers secours (APS), à l'éducation à la citoyenneté et à la sécurité, et aux comportements responsables.</p> <p>Participe au développement du réseau des formateurs PSC1 dans le 1<sup>er</sup> degré.</p> <p><b>3. Sécurité routière</b></p> <p>Assure le conseil technique dans ce domaine auprès des personnels d'encadrement et de formation de l'Éducation nationale, pour le 1<sup>er</sup> degré.</p> <p>Coordonne et accompagne le réseau des CPC en charge de ce dossier.</p> <p>Développe les partenariats avec les acteurs de la sécurité routière.</p>

<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une expérience dans la conduite et le développement de partenariats est vivement souhaitée,</li> <li>➤ Une bonne maîtrise des outils et ressources numériques est nécessaire,</li> <li>➤ Une connaissance des problématiques d'hygiène et de sécurité au sein des services publics est souhaitée,</li> <li>➤ Une expérience diversifiée au sein de l'Éducation nationale serait appréciée,</li> <li>➤ Une capacité d'adaptation et un engagement dans la mise en œuvre des évolutions de l'École sont indispensables.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	Aucun titre requis Contact préalable recommandé avec l'A-DASEN et la SG de la DSDEN
<b>Qualifications requises</b>	Audition devant une commission composée de la Secrétaire Générale et de l'Adjoint du Directeur académique en charge du 1er degré
<b>Quotité de travail</b>	100% (L'exercice à temps partiel n'est pas compatible avec ce type de fonction) Le PE chargé de cette mission assurera les horaires d'un personnel administratif, soit 1607 heures annuelles
<b>Régime indemnitaire</b>	Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS).

Mise à jour le 04/03/2026

Intitulé du poste	<b>Coordonnateur REP+</b> <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien</b> <b>(Commission obligatoire pour tous les postulants)</b> <b>Affectation hors barème</b>
Affectation	1 poste à l'ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PREVERT - BEULLAC (0280935P) de Dreux (circo Dreux 1) 1 poste à l'ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE FERDINAND BUISSON (0280105M) de Dreux (circo Dreux 2)
Missions générales	<p>Les missions sont exercées sous la conduite des pilotes du réseau (l'IEEN, le chef d'établissement et l'IA-IPR référent en REP+) dont vous êtes le collaborateur direct.</p> <p>Les enjeux sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser les changements de pratiques pédagogiques et éducatives quotidiennes afin de permettre la réussite scolaire de tous les élèves du réseau ;</li> <li>➤ Favoriser la cohérence pédagogique et éducative dans le réseau (au sein de chaque degré et en inter-degrés), en lien étroit avec les équipes de circonscription et du collège et l'ensemble des partenaires ;</li> <li>➤ Contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions du projet de réseau.</li> </ul>
Missions spécifiques	<p>En collaboration avec les équipes de pilotage du réseau, de circonscription, de direction du collège et de formateurs REP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous favorisez et développez les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau</li> <li>- Vous accompagnez et participez à la formation de l'ensemble des personnels du réseau et pouvez concevoir et animer des formations</li> <li>- Vous pouvez être amené à prendre en charge des élèves du réseau dans le cadre de dispositifs spécifiques et ponctuels</li> <li>- Vous participez activement aux instances du réseau : comité de pilotage, conseil école/collège et aux différentes instances des écoles, du collège et inter-degrés</li> <li>- Vous rédigez et diffusez les relevés de conclusions et accompagnez la mise en œuvre des décisions</li> <li>- Vous assurez le suivi et l'évaluation du projet de réseau, notamment en tenant à jour le tableau de bord du réseau</li> <li>- Vous rédigez, avec les pilotes, un bilan annuel du projet de réseau et les avenants éventuels</li> <li>- Vous collectez, produisez, diffusez et archivez les ressources du réseau</li> <li>- Vous participez à l'élaboration de ressources départementales et académiques de l'éducation prioritaire</li> <li>- Vous représentez l'Institution dans les instances partenariales et aidez à la mise en place de projets partenariaux</li> </ul>
Compétences particulières liées aux missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</li> <li>- Être capable de travailler en équipe.</li> <li>- Savoir gérer un projet.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication.</li> <li>- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>- Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, de rigueur et d'analyse.</li> <li>- Représenter l'institution.</li> <li>- Posséder une idée précise des exigences éthiques.</li> <li>- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> <li>- Disponibilité, esprit de synthèse et capacités rédactionnelles</li> </ul>
Profil et Qualifications nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonnes connaissances des fonctionnements des 1er et 2nd degré, des enjeux du REP+/REP (référentiel de l'éducation prioritaire)</li> <li>- Bonnes connaissances des dispositifs spécifiques de l'Education Prioritaire</li> </ul>
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignant en poste sur un REP+</li> <li>- Affectation à 100 % déchargé sur les missions de coordinateur REP +</li> <li>- Déplacements dans les écoles concernées, dans les réunions partenariales et institutionnelles.</li> </ul>
Régime indemnitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ 1882 : Indemnités REP+ = 426,17 € (brut mensuel)</li> <li>↳ NBI 30 pts : Politique de la Ville = 147,67 € (brut mensuel)</li> </ul> <p><b>Attention = pas 1914 (ISAE)</b></p>

<b>Intitulé du poste</b>	<b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION spécialisation EPS</b>  <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b>
<b>Affectation</b>	Circonscription du 1 <sup>er</sup> degré
<b>Résidence administrative</b>	Circonscription du 1 <sup>er</sup> degré
<b>Secteur d'intervention</b>	L'ensemble de la circonscription
<b>Missions</b>	<p>Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription. Il conseille l'IEN sur les points concernant la sécurité et l'agrément des intervenants extérieurs. La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Pour les écoles :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conseiller les équipes, en particulier en EPS, dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements</li> <li>▪ Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école</li> <li>▪ Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants ainsi qu'aux demandes des maîtres confirmés</li> <li>▪ Répondre à toute demande d'aide et de conseil</li> <li>▪ Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF)</li> <li>▪ Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations</li> </ul> </li> <li>○ <u>Pour la circonscription :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription</li> <li>▪ S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques, organisation de rencontres, élaboration de plannings d'utilisation des installations sportives, traitement de fiches des intervenants extérieurs)</li> <li>▪ Accompagner les enseignants débutants</li> <li>▪ Remplir les missions d'assistant de prévention</li> <li>▪ Instruire, les demandes de sorties scolaires avec nuitées</li> <li>▪ Représenter l'IEN dans certaines instances</li> <li>▪ Représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant</li> </ul> </li> <li>○ <u>Pour le département :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participer à l'équipe départementale EPS coordonnées par les CPD EPS</li> <li>▪ Participer à l'encadrement et au pilotage des actions de formation continue dans le département ou l'INSPE</li> <li>▪ Participer aux jurys d'examen et de concours auxquels il est convoqué.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire preuve de compétences de formateurs dans les différents cycles de l'école primaire</li> <li>➤ Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines et de leur didactique renforcée par de solides connaissances concernant l'enseignement de l'EPS dans le 1er degré ainsi que la réglementation en vigueur</li> <li>➤ Actualiser régulièrement ses connaissances</li> <li>➤ Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service</li> <li>➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale</li> <li>➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation</li> <li>➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de la mission</li> <li>➤ Disposer d'aptitudes à l'écoute et à la communication, tout en sachant affirmer les choix institutionnels</li> <li>➤ Maîtriser l'outil informatique pour un usage autonome</li> </ul>

<p><b>Conditions d'exercice spécifiques</b></p>	<p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'IEN, dont les modalités sont précisées par une lettre de mission.</p> <p>Il apporte son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription, dans tous les domaines d'enseignement. Il les conseille et les accompagne sur leur lieu d'exercice, ponctuellement ou dans la durée à entreprendre pour assurer le bon déroulement des parcours scolaires des élèves.</p> <p>Il veille à l'accueil et à l'intégration des professeurs des écoles stagiaires, des professeurs contractuels et des nouveaux titulaires dans l'équipe d'école.</p> <p>Il concourt à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école. Il accompagne et soutient les actions innovantes. Il contribue à l'animation de la vie de la circonscription, notamment grâce à l'organisation de temps forts et de rencontres.</p> <p>Il peut également être amené à participer à des conseils de cycle et à des conseils d'école pour y apporter son expertise.</p> <p>A l'issue de chaque année scolaire, un rapport d'activités présenté lors d'un entretien individuel avec l'IEN sera l'occasion d'évaluer la portée de son action et de redéfinir, en cas de besoin, le champ de son action dans l'équipe de la circonscription.</p>
<p><b>Qualifications requises</b></p>	<p>Par priorité :</p> <p>CAFIPEMF spécialité éducation physique et sportive</p> <p>CAFIPEMF sans spécialité</p> <p>PE candidat au CAFIPEMF en 2025/2026</p>
<p><b>Quotité de travail</b></p>	<p>100%</p>
<p><b>Candidature</b></p>	<p>La fiche de candidature doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation à : <a href="mailto:mouvt28@ac-orleans-tours.fr">mouvt28@ac-orleans-tours.fr</a> copie <a href="mailto:secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr">secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr</a> <b>avant le 4 mai 2026.</b></p>
<p><b>Affectation</b></p>	<p>La commission départementale proposera à Monsieur le Directeur académique un classement des candidats en fonction de l'adéquation poste/profil.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et libèrera, le cas échéant, le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>
<p><b>Régime indemnitaire</b></p>	<p>€ 1843 : indemnité de fonction des conseillers pédagogiques, 320,83 € brut mensuel</p> <p>€ NBI 27 points = 132,91 € brut mensuel</p>

Mise à jour le 04/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<p align="center"> <b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE</b>    <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b> </p>
<b>Affectation</b>	Circonscription du 1 <sup>er</sup> degré
<b>Secteur d'intervention</b>	L'ensemble de la circonscription
<b>Missions</b>	<p> <b>Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré</b>           Le conseiller pédagogique contribue à conseiller, à accompagner, à assurer la formation des enseignants et des équipes. Pour cela, il est amené à apporter son expertise pédagogique à l'élaboration des projets d'école ou de cycles mais également à accompagner leur déclinaison dans les classes. Dans le cadre des priorités de la circonscription, il est amené à intervenir dans les conseils de cycle 3 regroupés ainsi que dans les travaux du réseau des directeurs d'écoles. Son action se traduit aussi dans des projets de liaisons GS-CP et/ou CM2-6<sup>ème</sup>, ainsi que dans le volet pédagogique des conseils école-collège.       </p> <p> <b>Contribution à la formation initiale et continue des enseignants</b>           Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires : à ce titre l'accompagnement à l'entrée dans le métier des néo-titulaires première et deuxième année est privilégié. Dans le cadre de l'affectation d'enseignants contractuels, leur accompagnement sera assuré dès les premiers jours de leur prise de poste. Au sein de l'équipe de la circonscription, il contribue à la construction du plan de formation continue en lien avec les priorités définies par l'IEN. Il veille à l'organisation et à la mise en œuvre des animations pédagogiques ainsi qu'au suivi de modules de formation à distance. Au niveau départemental, sa contribution pourra être sollicitée pour des interventions dans le cadre de stages de formation continue. Sa participation à l'élaboration de ressources est également encouragée.       </p> <p> <b>Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative</b>           Collaborateur direct de l'IEN, il est amené à le représenter lors d'instances diverses et auprès de différents interlocuteurs, notamment dans le suivi des dossiers spécifiques qui lui sont confiés. Il veille également à la déclinaison, auprès des équipes, des orientations des groupes départementaux auxquels il contribue, notamment au travers de la conception, la mise en œuvre et l'accompagnement pédagogique de projets.       </p>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<p>         Les documents de référence sont :         <ul style="list-style-type: none"> <li>• le référentiel de compétences des enseignants (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013)</li> <li>• référentiel du formateur</li> </ul>         Il est tout particulièrement attendu du conseiller pédagogique :         <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ une expérience en matière de formation d'enseignants ;</li> <li>➤ une attitude de veille pédagogique et institutionnelle ;</li> <li>➤ des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif</li> <li>➤ <b>des qualités d'écoute, de discrétion, de confidentialité et de loyauté.</b></li> </ul> </p>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	<p>         Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'IEN, dont les modalités sont précisées par une lettre de mission.       </p> <p>         Il apporte son appui aux enseignants, aux directeurs et aux équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires de la circonscription, dans tous les domaines d'enseignement.       </p>

	<p>Il les conseille et les accompagne sur leur lieu d'exercice, ponctuellement ou dans la durée à entreprendre pour assurer le bon déroulement des parcours scolaires des élèves.</p> <p>Il veille à l'accueil et à l'intégration des professeurs des écoles stagiaires, des professeurs contractuels et des nouveaux titulaires dans l'équipe d'école.</p> <p>Il concourt à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école. Il accompagne et soutient les actions innovantes. Il contribue à l'animation de la vie de la circonscription, notamment grâce à l'organisation de temps forts et de rencontres.</p> <p>Il peut également être amené à participer à des conseils de cycle et à des conseils d'école pour y apporter son expertise.</p> <p>A l'issue de chaque année scolaire, un rapport d'activités présenté lors d'un entretien individuel avec l'EN sera l'occasion d'évaluer la portée de son action et de redéfinir, en cas de besoin, le champ de son action dans l'équipe de la circonscription.</p>
<b>Qualifications requises</b>	<p>Par priorité :</p> <p>CAFIPEMF</p> <p>PE candidat au CAFIPEMF en 2025/2026</p>
<b>Quotité de travail</b>	100%
<b>Candidature</b>	<p>La fiche de candidature doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation à : <a href="mailto:mouvt28@ac-orleans-tours.fr">mouvt28@ac-orleans-tours.fr</a> copie <a href="mailto:secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr">secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr</a> <b>avant le 4 mai 2026.</b></p>
<b>Affectation</b>	<p>La commission départementale proposera à Monsieur le Directeur académique un classement des candidats en fonction de l'adéquation poste/profil.</p> <p>Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et libèrera, le cas échéant, le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>
<b>Régime indemnitaire</b>	<p>€ 1843 : indemnité de fonction des conseillers pédagogiques = 320,83 € brut mensuel</p> <p>€ NBI 27 points = 132,91 € brut mensuel</p>

Mise à jour le 04/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"> <b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL FRANÇAIS</b>  <b>MAITRISE DE LA LANGUE</b> </p> <p style="text-align: center;"> <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien</b>  <b>(Commission obligatoire pour tous les postulants)</b>  <b>Affectation hors barème</b> </p>
<b>Résidence administrative</b>	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN d'Eure-et-Loir.
<b>Cadre général de la fonction</b>	Le Conseiller Pédagogique Départemental est chargé de développer les orientations éducatives ministérielles et académiques. Il participe à la mise en œuvre du projet académique (Plan Français) en lien étroit avec l'IEN mission maîtrise de la langue et les IEN en charge d'une circonscription.
<b>Quotité de travail</b>	Poste à temps complet
<b>Qualifications requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste ouvert en priorité aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF.</li> <li>- Il est nécessaire de posséder une expérience significative de maître formateur ou de conseiller pédagogique.</li> <li>- Les professeurs des écoles candidats au CAFIPEMF 2025/2026 pourront également postuler en phase informatisée.</li> </ul>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Piloter et impulser au niveau du département, des groupes de réflexion et d'échanges autour de la maîtrise de la langue.</li> <li>➤ Développer et impulser l'usage des ressources en ligne.</li> <li>➤ Concevoir, organiser et accompagner des actions de formation dans le domaine de la maîtrise de la langue</li> <li>➤ Concevoir et proposer des outils et ressources pédagogiques.</li> <li>➤ Concevoir et participer à la formation départementale des enseignants.</li> <li>➤ Concevoir des parcours de modules de formation à distance ou hybride.</li> <li>➤ Actualiser et diffuser les ressources, les formations MDL.</li> <li>➤ Actualiser et diffuser les informations site DSDEN.</li> <li>➤ Concevoir et diffuser périodiquement la newsletter MDL.</li> <li>➤ Coordonner les dispositifs départementaux (Challenge orthographe)</li> <li>➤ Contribuer à la mise en œuvre des politiques ministérielles.</li> <li>➤ Suivre, accompagner et former les CPC référents français : élaborer les bilans intermédiaires.</li> <li>➤ Accompagner le plan français.</li> <li>➤ Collaborer avec les autres groupes départementaux dans une perspective de développement de la littéracie.</li> <li>➤ Contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'analyse des évaluations nationales, départementales.</li> <li>➤ Proposer des formations de formateurs autour de la MDL.</li> <li>➤ Se tenir informé des dernières recherches et rester en veille didactique et pédagogique</li> </ul>
<b>Connaissances et compétences mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expertise didactique et pédagogique dans le domaine de la maîtrise de la langue.</li> <li>➤ Disposer de bonnes connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles.</li> <li>➤ Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</li> <li>➤ Savoir développer une ingénierie de formation.</li> <li>➤ Être capable de travailler en équipe.</li> <li>➤ Posséder une aptitude assurée à la communication.</li> <li>➤ Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>➤ Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>➤ Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires.</li> <li>➤ Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, d'analyse.</li> <li>➤ Capacités pour représenter l'institution.</li> <li>➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques.</li> <li>➤ Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté</li> </ul>

<b>Candidature</b>	La fiche de candidature doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation à : <a href="mailto:mouvt28@ac-orleans-tours.fr">mouvt28@ac-orleans-tours.fr</a> copie <a href="mailto:secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr">secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr</a> avant le 4 mai 2026.
<b>Affectation</b>	La commission départementale proposera à Monsieur le Directeur académique un classement des candidats en fonction de l'adéquation poste/profil. Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 et libèrera, le cas échéant, le poste qu'il occupait à titre définitif.
<b>Régime indemnitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☞ 1843 : indemnité de fonction des conseillers pédagogiques, 320,83 € brut mensuel</li> <li>☞ NBI 27 points = 132,91 € brut mensuel</li> </ul>

Mise à jour le 04/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"><b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL MATERNELLE</b></p> <p style="text-align: center;">Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</p>
<b>Résidence administrative</b>	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN d'Eure-et-Loir.
<b>Cadre général de la fonction</b>	Le conseiller pédagogique maternelle exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'école maternelle, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du plan maternelle arrêté par le DASEN, dont il reçoit une lettre de mission. Il est chargé de déployer et de mettre en œuvre la formation académique et départementale, de développer les ressources pédagogiques.
<b>Quotité de travail</b>	Poste à temps complet
<b>Qualifications requises</b>	Par priorité : Être titulaire du CAFIPEMF PE candidat au CAFIPEMF en 2025/2026
<b>Missions</b>	Les missions s'exercent dans le cadre académique fixé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation Plan Maternelle auprès des PE de PS/MS/GS :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les spécificités de l'enseignement à l'école maternelle</li> <li>○ La langue orale</li> <li>○ Vers la langue écrite</li> </ul> </li> <li>• <b>Recrutement et accompagnement des PE des dispositifs de moins de trois ans :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Temps de formation</li> <li>○ Visites et conseils en classe</li> </ul> </li> <li>• <b>Accompagnement de constellations en circonscription en tant que RFC :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagnement de proximité des constellations dites « atypiques ».</li> </ul> </li> <li>• <b>Accompagnement dans le cadre d'expérimentation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réflexion avec les équipes d'école engagées</li> <li>○ Mise en œuvre des expérimentations en lien avec les équipes pédagogiques</li> <li>○ Rédaction des expérimentations</li> <li>○ Observations et évaluation des expérimentations</li> </ul> </li> <li>• <b>Participation aux formations pluri-catégorielles (PE/ASEM/Animateurs)</b></li> <li>• <b>Contribution à la déclinaison de la politique éducative maternelle académique et nationale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contribuer à la production de parcours de e-formation</li> <li>○ Contribuer à la production de ressources publiées sur le site Maternelle</li> <li>○ Contribuer à la production de livrets imprimés pour l'école maternelle</li> </ul> </li> <li>• <b>Communication et valorisation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participer à l'organisation et à l'animation d'événements (séminaires, colloques, ...)</li> <li>○ Contribuer à la réflexion sur les choix des ressources avec les partenaires</li> </ul> </li> </ul>
<b>Connaissances et compétences mobilisables</b>	Le CP Maternelle devra posséder : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des compétences de formateur</li> <li>• De solides connaissances sur la maternelle et une expertise pédagogique</li> <li>• Une maîtrise des outils et usages numériques</li> <li>• Des compétences maîtrisées dans la communication et l'expression orale et écrite.</li> </ul>

	<p>Le CP Maternelle devra faire preuve de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités de gestion et d'animation de groupes et de rendre compte du travail en cours ou effectué</li> <li>• Compétences à travailler en équipe et en partenariat (avec les équipes de circonscription, les équipes de formateurs académiques, la collectivité...)</li> <li>• Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service</li> <li>• Qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations de travail</li> <li>• Qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté</li> </ul>
<b>Candidature</b>	<p>La fiche de candidature doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation à : <a href="mailto:mouvt28@ac-orleans-tours.fr">mouvt28@ac-orleans-tours.fr</a> copie <a href="mailto:secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr">secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr</a> avant le 4 mai 2026.</p>
<b>Affectation</b>	<p>La commission départementale proposera à Monsieur le Directeur académique un classement des candidats en fonction de l'adéquation poste/profil. Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et libèrera, le cas échéant, le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>
<b>Régime indemnitaire</b>	<p>€ 1843 : indemnité de fonction des conseillers pédagogiques, 320,83 € brut mensuel € NBI 27 points = 132,91 € brut mensuel</p>

Mise à jour le 04/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"> <b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL MATHÉMATIQUES</b>    <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b> </p>
<b>Résidence administrative</b>	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN d'Eure-et-Loir.
<b>Cadre général de la fonction</b>	Le conseiller Pédagogique Départemental est chargé de développer les orientations éducatives ministérielles et académiques. Il participe à la mise en œuvre du projet académique. Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation en mathématiques au sein du département en lien étroit avec l'IEN mission mathématiques et les IEN en charge d'une circonscription.
<b>Quotité de travail</b>	Poste à temps complet
<b>Qualifications requises</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires du CAFIPEMF. Il est nécessaire de posséder une expérience significative de formateur et/ ou en didactique des mathématiques. Les professeurs des écoles candidats au CAFIPEMF 2025/2026 pourront également postuler en phase informatisée
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il contribue à la <b>mise en œuvre de formations</b> auprès des professeurs des écoles stagiaires et titulaires du premier degré (stages, formation continue sur les 18 heures, formation CAFIPEMF, formation T1/ T2 ...) sur le département. Il conçoit des modules de formations à distance ou hybride.</li> <li>➤ Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des <b>stages inter degré en mathématiques</b> au sein du département.</li> <li>➤ Dans le cadre du <b>Plan mathématiques</b>, il travaille en étroite collaboration avec le RMD pour mettre en œuvre des formations collaboratives entre pairs, animer le réseau départemental des référents mathématiques de circonscription, mener des formations départementales et académiques.</li> <li>➤ Il peut <b>accompagner les équipes de circonscription</b> dans la conception et la mise en œuvre de formations spécifiques mathématiques : projets particuliers au sein d'une école, actions de liaison inter cycles.</li> <li>➤ Au sein du <b>groupe départemental Mathématiques</b>, il assure une veille documentaire sur les ressources produites, contribue à l'animation de projets départementaux ou académiques et à leur suivi.</li> <li>➤ Il anime et alimente l'espace pédagogique du site de la DSDEN 28. Il pourra collaborer avec les autres groupes départementaux pour y apporter son expertise.</li> </ul>
<b>Connaissances et compétences mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expertise didactiques et pédagogiques dans le domaine des mathématiques.</li> <li>➤ Disposer de bonnes connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles.</li> <li>➤ Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</li> <li>➤ Savoir développer une ingénierie de formation.</li> <li>➤ Être capable de travailler en équipe.</li> <li>➤ Posséder une aptitude assurée à la communication.</li> <li>➤ Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>➤ Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>➤ Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires.</li> <li>➤ Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, d'analyse.</li> <li>➤ Capacités pour représenter l'institution.</li> <li>➤ Posséder une idée précise des exigences éthiques.</li> <li>➤ Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> </ul>

<b>Candidature</b>	La fiche de candidature doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation à : <a href="mailto:mouvt28@ac-orleans-tours.fr">mouvt28@ac-orleans-tours.fr</a> copie <a href="mailto:secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr">secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr</a> avant le 4 mai 2026.
<b>Affectation</b>	La commission départementale proposera à Monsieur le Directeur académique un classement des candidats en fonction de l'adéquation poste/profil. Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2026 et libèrera, le cas échéant, le poste qu'il occupait à titre définitif.
<b>Régime indemnitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ 1843 : indemnité de fonction des conseillers pédagogiques, 320,83 € brut mensuel</li> <li>↳ NBI 27 points = 132,91 € brut mensuel</li> </ul>

Mise à jour le 04/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<p style="text-align: center;"> <b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL AUX USAGES DU NUMERIQUE</b> </p> <p style="text-align: center;"> <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b> </p>
<b>Résidence administrative</b>	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN d'Eure-et-Loir.
<b>Cadre général de la fonction</b>	<p>Le Conseiller Pédagogique aux usages du Numérique (CPD Numérique) est un enseignant formateur du 1er degré, qui se situe en appui du pilotage départemental.</p> <p>Ses missions annuelles sont définies par une lettre de mission dans le cadre du programme de travail départemental arrêté par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. Il exerce ses missions au sein du groupe départemental numérique.</p> <p>Le CPD Numérique rend compte de son activité à l'A-DASEN dans le cadre du pilotage départemental ainsi qu'à l'IEN en charge de la mission Numérique.</p>
<b>Quotité de travail</b>	Poste à temps complet
<b>Qualifications requises</b>	Par priorité : Être titulaire du CAFIPEMF PE candidat au CAFIPEMF en 2025/2026 PE sans titre mais avec obligation de s'engager au CAFIPEMF en 2026/2027
<b>Missions</b>	<p>Des missions s'articulant autour de trois axes principaux :</p> <p>Au regard de son expertise et/ou de sa certification professionnelle,</p> <p>I. <b>Aide et conseils pour la mise en œuvre de la politique éducative et équipement numérique des écoles :</b></p> <p>a) <b>Réglementation</b> : Le CPD Numérique se tient informé des évolutions réglementaires et en informe les ERUN et IEN (CNIL &amp; SDET Ent) ;</p> <p>b) <b>Déploiement</b> : Il est chargé d'instruire et de suivre les dossiers départementaux et/ou académiques de la mise en œuvre de l'action pédagogique (exemple : déploiement de l'ENT académique) ;</p> <p>c) <b>Équipement</b> : Il conseille les collectivités locales en matière d'équipement numérique des écoles. Il est chargé d'instruire et de suivre les dossiers de réponse aux différents AAP sur l'équipement des écoles (exemple dossiers de conventionnements SNEE) ;</p> <p>d) <b>Innovation</b> : Il contribue au développement d'actions innovantes dans le domaine du Numérique. Il se tient informé des innovations pédagogiques, et matérielles et suit les expérimentations départementales, académiques ou nationales ;</p> <p>e) <b>Enquêtes</b> : Il organise et collecte des indicateurs de suivi départementaux. Il déploie, suit et coordonne les enquêtes dans le cadre départemental, académique et national.</p> <p>II. <b>Contribution à la formation et mutualisation :</b></p> <p>a) <b>Formation</b> : Il participe à la <b>conception et l'élaboration des actions de formation</b> départementales visant à consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique, afin de faire du numérique un outil et un levier du développement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il apporte son concours à des actions de formation de formateurs et intervient si nécessaire au sein des différents stages ou animations pédagogiques au plan départemental (animations et séminaires), sur la base d'une offre de formations établie annuellement et/ou des stages inscrits au PDF incluant le numérique.</li> <li>➤ Il assume la responsabilité de gestionnaire départemental de M@gistère en lien avec les ERUN</li> <li>➤ En soutien des ERUN ou CPC numériques, il participe à certaines actions de formations des enseignants à la demande des circonscriptions.</li> </ul>

	<p>b) <b>Mutualisation</b> : Il participe à la diffusion régulière des évolutions techniques et pédagogiques au service des apprentissages.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il contribue à la mutualisation des pratiques et à la promotion des expériences pédagogiques innovantes et réussies dans le domaine du numérique ;</li> <li>➤ En relation avec les missions départementales, il apporte son concours à la production d'outils pédagogiques ;</li> <li>➤ Il coordonne l'action des E.R.U.N en lien avec l'IEN Numérique et anime des temps de rencontres du groupe numérique ;</li> <li>➤ Afin d'intégrer la transversalité du numérique dans les divers champs disciplinaires, il participe et contribue aux travaux de l'un, au moins, des Groupes de Travail Départementaux initiés par le Directeur Académique.</li> </ul> <p><b>III. Accompagnement des écoles et des circonscriptions</b></p> <p>a) <b>Propose et fait vivre des projets collaboratifs départementaux</b> créant du lien et une dynamique entre écoles.</p> <p>b) <b>Impulse et accompagne</b> des projets de cycle et d'école faisant appel aux usages du numériques au service de l'innovation pédagogique en tenant compte des spécificités des équipements, en aidant les maîtres, sans se substituer à eux</p>
<p><b>Connaissances et compétences mobilisables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Témoigner d'une double compétence pédagogique et technique prenant appui sur une expérience d'enseignant en matière d'usage du numérique.</li> <li>- Faire preuve d'une capacité d'analyse des pratiques pédagogiques existantes dans les classes et être force de propositions.</li> <li>- Faire preuve d'excellentes capacités relationnelles et de communication d'esprit d'initiative et de synthèse.</li> </ul>
<p><b>Candidature</b></p>	<p>La fiche de candidature doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation à : <a href="mailto:mouv28@ac-orleans-tours.fr">mouv28@ac-orleans-tours.fr</a> copie <a href="mailto:secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr">secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr</a> avant le 4 mai 2026.</p>
<p><b>Affectation</b></p>	<p>La commission départementale proposera à Monsieur le Directeur académique un classement des candidats en fonction de l'adéquation poste/profil. Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et libèrera, le cas échéant, le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>
<p><b>Régime indemnitaire</b></p>	<p>€ 1843 : indemnité de fonction des conseillers pédagogiques = 320,83 € brut mensuel € NBI 27 points = 132,91 € brut mensuel</p>

Mise à jour le 04/03/2026

<b>Intitulé du poste</b>	<b>CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL SCIENCES</b>  <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b>
<b>Résidence administrative</b>	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN d'Eure-et-Loir.
<b>Cadre général de la fonction</b>	Le ou la CPD SCIENCES est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale, il ou elle est rattaché(e) à l'A-DASEN et est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN Mission. Ses missions visent notamment à promouvoir la démarche scientifique : développer la curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour le progrès scientifique et technique. Aider à comprendre et décrire la nature et le monde créé par l'Homme et la maîtrise des changements induits par l'activité humaine notamment.
<b>Quotité de travail</b>	Poste à temps complet
<b>Qualifications requises</b>	Par priorité : Être titulaire du CAFIPEMF PE candidat au CAFIPEMF en 2025/2026
<b>Missions</b>	<p>Le conseiller ou la conseillère est un référent / une référente départemental(e) auprès des conseillers et des conseillères pédagogiques de circonscription, en ce qui concerne l'enseignement des sciences :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Il ou elle effectue la gestion du Centre Départemental de Ressources en Sciences (CDRS 28) ;</li> <li>✓ Le/la CPD sciences appartient au groupe des formateurs de l'académie</li> <li>✓ Il ou elle participe aux réflexions départementales sur l'enseignement scientifique ;</li> <li>✓ Il ou elle propose des axes de réflexion ;</li> <li>✓ Il ou elle accompagne et collabore avec des groupes de réflexion constitués autour sur de problématiques définies par les orientations nationales ou par le groupe départemental ;</li> <li>✓ Il ou elle impulse des actions et projets départementaux scientifiques ;</li> <li>✓ Il ou elle apporte sa contribution à la définition et au suivi de projets fédérateurs auxquels sont associées les circonscriptions ;</li> <li>✓ Il ou elle contribue à la mutualisation des pratiques au sein de l'académie dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'école primaire ;</li> <li>✓ Il ou elle participe aux actions d'appui, d'accompagnement et de formation initiale et continue des enseignants ;</li> <li>✓ Il/elle collabore avec les partenaires scientifiques de l'académie. Il impulse des partenariats ;</li> <li>✓ Il/elle assure le suivi et l'organisation du groupe départemental : calendrier des réunions plénières, commissions thématiques, commissions, courriers divers.</li> </ul> <p><b>Missions spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apport d'une expertise en direction des circonscriptions et de leurs conseillers pédagogiques notamment dans le cadre de la formation de formateurs,</li> <li>• Veille scientifique et diffusion de la culture scientifique</li> <li>• Coordination de l'action des différents partenaires de l'école.</li> </ul>
<b>Connaissances et compétences mobilisables</b>	<p>Le ou la CPD SCIENCES devra posséder une :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Parfaite connaissance des textes institutionnels, programmes, progressions, attendus</li> <li>✓ Maîtrise des principaux outils numériques,</li> <li>✓ Capacité à élaborer des outils et supports, des documents et des ressources,</li> <li>✓ Capacité à s'adapter à différents publics et tâches.</li> <li>✓ Capacité à diffuser et valoriser la culture scientifique, les pratiques.</li> </ul>

	<p>Qualités relationnelles et professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disponibilité, écoute, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'initiative approprié aux différentes situations,</li> <li>✓ Discrétion, confidentialité, loyauté, capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des tâches à accomplir,</li> <li>✓ Aptitude au travail en équipe et à son impulsion,</li> </ul> <p>Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle.</p>
<b>Candidature</b>	<p>La fiche de candidature doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation à : <a href="mailto:mouvt28@ac-orleans-tours.fr">mouvt28@ac-orleans-tours.fr</a> copie <a href="mailto:secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr">secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr</a> avant le 4 mai 2026.</p>
<b>Affectation</b>	<p>La commission départementale proposera à Monsieur le Directeur académique un classement des candidats en fonction de l'adéquation poste/profil. Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et libèrera, le cas échéant, le poste qu'il occupait à titre définitif.</p>
<b>Régime indemnitaire</b>	<p>⌘ 1843 : indemnité de fonction des conseillers pédagogiques = 320,83 € brut mensuel ⌘ NBI 27 points = 132,91 € brut mensuel</p>

Mise à jour le 04/03/2026

Intitulé du poste	<b>EANA - Enseignant en UPE2A</b> <b>Enseignant en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants</b>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A la suite de l'évaluation de l'élève dans sa langue d'origine, l'enseignant participera, en lien avec le directeur de l'école, à l'accueil des nouveaux élèves et de leurs parents</li> <li>• Il expliquera les missions de l'école de la République en s'appuyant notamment sur les ressources en ligne</li> <li>• Il contribuera à la conception d'un projet individualisé de scolarisation avec les enseignants concernés.</li> <li>• Il apportera aide et conseil aux enseignants des classes de référence de ces élèves</li> <li>• Il aidera les équipes pédagogiques à personnaliser le parcours de l'élève et participera, le cas échéant, aux réunions avec les familles et partenaires, le cas échéant, les référents sociaux et collectivités territoriales.</li> <li>• Il aidera les familles, à comprendre les éventuelles propositions d'orientation</li> <li>• Dans le cadre du dispositif, il mettra en place des actions spécifiques pour enseigner le français comme langue de scolarisation et construira des outils qui pourront aider les élèves pendant leur présence dans leur classe de référence.</li> <li>• Il participera aux conseils de maître et de cycle et élaborer en lien avec l'équipe des évaluations adaptées</li> <li>• Il mènera des projets qui favorisent l'inclusion de ces élèves dans l'école.</li> <li>• Il pourra être amené à participer à des réunions avec les partenaires locaux, à des groupes de travail départementaux et en particulier le groupe départemental EANA</li> <li>• Il réunira les informations nécessaires pour le suivi départemental de la scolarisation des « arrivants allophones » et les communiquera à l'inspectrice en charge de la mission EANA sur le département.</li> </ul> <p>Il pourra participer aux ateliers OEPRE proposés au sein de la circonscription</p>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir les compétences pour enseigner à lire et à écrire à des jeunes d'âges variés</li> <li>• Être capable de s'adapter aux diverses situations professionnelles, y compris dans des situations délicates ou devant des enfants peu habitués à une fréquentation scolaire ;</li> <li>• Connaître les textes, dispositifs, mesures et partenaires concernant les EANA et NSA</li> <li>• Être capable d'adapter son action et ses priorités en fonction des arrivées échelonnées sur l'année scolaire.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice Spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignant pourra être amené à se déplacer dans le réseau des écoles du maillage qui sera revu chaque année en fonction des priorités définies par l'IEN de circonscription</li> </ul>
<b>Qualifications requises</b>	Certification complémentaire FLE- FLS
<b>Quotité de travail</b>	100 %
<b>Indemnités liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212.50€ brut mensuel</li> <li>↳ NBI 30 points = 147.67€ brut mensuel</li> </ul>

Lieu d'affectation	Secteur d'intervention	Quotité de travail
EPU Jean Macé -28200 CHATEAUDUN	Etablissements du 1er degré de la circonscription de Châteaudun	100 %
Ecole Louis Drouet 28230 Epernon	Etablissements du 1er degré de la circonscription de Chartres IV	50 %1
EPU Henri IV 28000 CHARTRES	Etablissements chartrains du 1er degré des circonscriptions de CH2 et CH3	100 %
EPU Henri Matisse 28 000 Chartres	Etablissements du 1er degré de la circonscription de Chartres IV	50 %2
EPU ANTOINE DE ST EXPERY 28 100 DREUX	Etablissements du 1er degré de la circonscription de Dreux II	100 %
EPU MARCELIN BERTHELOT 28 100 DREUX	Etablissements du 1er degré de la circonscription de Dreux I	100 %
EPU Jean Macé 28 110 Lucé	Etablissements du 1er degré de la circonscription de Chartres I	100 %

<b>Intitulé du poste</b>	<p align="center"> <b>EFIV – Enseignant auprès des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs 1<sup>er</sup> degré</b> </p> <p align="center"> <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b> </p>
<b>Résidence administrative</b>	<p align="center">       Rattachement à la circonscription de Chartres 4 Pour exercice à l'EEPU H. Matisse – 28000 CHARTRES     </p>
<b>Secteur d'intervention</b>	Etablissements chartrains du 1 <sup>er</sup> degré des circonscriptions de CH1, CH2, CH3 et CH4
<b>Missions</b>	<p>       Les déplacements ne favorisent pas la continuité scolaire et les apprentissages. Or ils ne doivent faire obstacle, ni aux projets de scolarité des élèves et leurs parents, ni à la poursuite des objectifs d'apprentissage définis par le socle commun. »     </p> <p>       La prise en compte de la variété des situations territoriales est prévue par la circulaire ministérielle n° 2012-142 du 2-10-2012 qui encourage la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement à la scolarité.     </p> <p>       Il s'agit de proposer des aides personnalisées pour prévenir la déscolarisation, favoriser la scolarisation dès l'école maternelle et accompagner les familles à surmonter leurs appréhensions.     </p> <p> <b>Activités :</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire 2012-142 en matière de scolarisation des EFIV.</li> <li>• Évaluer les connaissances et compétences des EFIV et proposer des prises en charge adaptées.</li> <li>• Assurer des temps de prise en charge adaptés aux besoins identifiés des élèves EFIV : enseignement du français écrit et utilisation d'outils proches de ceux utilisés par les enseignants spécialisés.</li> <li>• Assurer le suivi de la scolarité avec les enseignants, les directeurs, les chefs d'établissements et les familles (mise en place et valorisation du livret de suivi).</li> <li>• Travailler en lien avec le CASNAV et s'impliquer dans les projets impulsés au niveau départemental.</li> <li>• Accompagner les enseignants des élèves EFIV dans leur recherche d'outils pédagogiques adaptés.</li> <li>• Jouer un rôle de médiateur entre les familles et les enseignants au sein des écoles d'intervention principalement.</li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances des méthodes et outils pédagogiques adaptés à ce public ou expérience auprès des élèves en difficulté, expérience dans le domaine de l'apprentissage des bases de la langue française (lecture, écriture, oral) ; formation FLE appréciée.</li> <li>• Connaissance ou réelle volonté d'appropriation des problématiques d'apprentissages propres au public EFIV ; capacité à adapter son enseignement à des élèves au degré d'acculturation hétérogène et parfois éloigné des codes de l'école ; capacité à gérer un public hétérogène.</li> <li>• Capacités à travailler en équipe avec une approche réflexive dans le domaine pédagogique et éducatif.</li> <li>• Capacités relationnelles de négociation et d'argumentation tant en direction des adultes que des élèves.</li> <li>• Connaissances et intérêt particulier pour la problématique liée à l'accueil des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs ; être en mesure d'instaurer une relation de qualité adaptée avec les familles : accueil, incitation à la scolarisation, travail sur l'assiduité au sein des écoles principalement.</li> <li>• Maîtrise de l'outil informatique.</li> </ul>

<p><b>Conditions d'exercice spécifiques</b></p>	<p>Un poste est implanté sur des moyens 1er degré à la circonscription de Chartres 4 avec un déploiement sur les écoles de CH1, CH2, CH3 et CH4 (l'emploi du temps est à définir annuellement en fonction des besoins avec les IEN).</p> <p><b>La charge de travail de l'enseignant auprès des EFIV dépasse le simple cadre des horaires scolaires. Il est appelé à participer à des réunions de travail ou des actions en lien avec ses missions en dehors de ces heures.</b></p> <p>Les temps de fonctionnement sur les différentes unités seront définis en fonction des besoins recensés et des priorités définies par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.</p>
<p><b>Qualifications requises</b></p>	<p>Aucun titre n'est requis</p>
<p><b>Quotité de travail</b></p>	<p>100%</p>
<p><b>Régime indemnitaire</b></p>	<p>↳ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212.50€ brut mensuel</p>

Mise à jour le 04/03/2026

Intitulé du poste	<b>CHARGE DE MISSION POLITIQUES PRIORITAIRES</b>  Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème
<b>Résidence administrative</b>	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN d'Eure-et-Loir
<b>Missions</b>	Le chargé de mission politiques prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- développe les orientations éducatives ministérielles et académiques,</li> <li>- participe à la mise en œuvre du projet académique,</li> <li>- coordonne les actions pour la mise en œuvre des politiques prioritaires éducatives et gouvernementales dans le département : cités éducatives, éducation prioritaire, politique de la ville, territoires éducatifs ruraux, contrat local d'accompagnement, CNR éducation.</li> <li>- anime le réseau de chacun des dispositifs propres à l'éducation nationale et coordonne les actions de communication associées,</li> <li>- assure l'interface avec les différents partenaires et participe aux réunions pour lesquelles la DSDEN est invitée,</li> <li>- assure le suivi des résultats de l'action publique,</li> <li>- contribue à la mise en œuvre des instances de pilotage des dispositifs,</li> <li>- conduit son action en lien avec les IEN et les chefs d'établissement,</li> <li>- rend compte de son action au cabinet de la directrice académique.</li> </ul>
<b>Quotité de travail</b>	Poste à temps complet.
<b>Qualifications requises spécificités</b>	Poste ouvert aux enseignants du premier degré. Annualisation du temps de travail – temps de travail possible lors des vacances scolaires
<b>Connaissances et compétences mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</li> <li>- Être capable de travailler en équipe.</li> <li>- Savoir gérer un projet.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication.</li> <li>- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>- Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires.</li> <li>- Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, de rigueur et d'analyse.</li> <li>- Représenter l'institution.</li> <li>- Posséder une idée précise des exigences éthiques.</li> <li>- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> <li>- Disponibilité, esprit de synthèse et capacités rédactionnelles</li> </ul>
<b>Candidature</b>	La fiche de candidature doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation à : <a href="mailto:mouvt28@ac-orleans-tours.fr">mouvt28@ac-orleans-tours.fr</a> copie <a href="mailto:secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr">secretariat.adasen28@ac-orleans-tours.fr</a> avant le 04 mai 2026.

<b>Intitulé du poste</b>	<p align="center"> <b>Délégué Départemental de l'USEP 28</b>  <b>Poste mis à disposition</b> </p> <p align="center">         Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien          (Commission obligatoire pour tous les postulants)          Affectation hors barème       </p>
<b>Affectation</b>	<p align="center">Circonscription de Chartres 2</p>
<b>Missions générales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le délégué anime et administre la vie quotidienne de l'association, les développements techniques ou stratégiques des interventions relatives à l'objet statutaire de l'association et, autant qu'il lui est possible, les réseaux d'adhérents.</li> <li>➤ Il exerce sa mission par délégation du comité directeur et sous l'autorité du bureau de l'association.</li> <li>➤ Il concourt à donner cohérence</li> </ul>
<b>Compétences et capacités requises</b>	<p align="center"><b>Savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Expérience de l'encadrement et du montage de projet afin de gérer au mieux les moyens humains disponibles et impulser une dynamique de travail en réseau autour d'un projet</li> <li>➤ Connaissances techniques en sport, en EPS et en pédagogie</li> <li>➤ Connaissances en gestion, (la tenue ou la supervision des comptes) et dans la recherche de financement</li> <li>➤ Connaissances en gestion et développement de partenariats</li> </ul> <p align="center"><b>Savoir-faire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Être en capacité d'encadrer et de monter des projets afin de gérer au mieux les moyens humains disponibles et d'impulser une dynamique de travail en réseau autour d'un projet</li> <li>➤ Être capable de gérer et développer les partenariats</li> <li>➤ Être capable de développer et entretenir un réseau relationnel</li> <li>➤ Être capable d'animer des équipes</li> <li>➤ Savoir utiliser des outils informatiques (suite office, outils google, apps éducation)</li> <li>➤ Savoir utiliser les réseaux sociaux</li> <li>➤ Maitriser des logiciels de montage audio, photos et vidéos</li> </ul> <p align="center"><b>Savoir-être (comportement en situation de travail)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sens de l'organisation</li> <li>➤ Efficacité</li> <li>➤ Capacité d'adaptation</li> <li>➤ Force de proposition et de conviction</li> <li>➤ Qualités relationnelles</li> <li>➤ Sens de la négociation</li> <li>➤ Pédagogie</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permis B</li> <li>- Horaires de bureau</li> <li>- Réunions régulières (environ une fois par semaine) jusqu'à 20h.</li> </ul>
<b>Régime indemnitaire</b>	Attention = pas d'ISAE N° 1914

Intitulé du poste	<b>REFERENT DIRECTEUR D'ECOLE</b>
<b>Affectation</b>	Le Référént directeur reste affecté sur son école.
<b>Résidence administrative</b>	Il conserve le bénéfice de son poste durant sa mission.
<b>Secteur d'intervention</b>	Il peut être amené à se déplacer occasionnellement dans le département pour accompagner des directeurs confrontés à des situations complexes. Il disposera alors d'un ordre de mission et des frais de déplacement seront prévus pour défrayer ses missions.
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'accompagnement des directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions en répondant à leurs demandes de conseil et d'appui méthodologique, en lien avec les IEN de circonscription (une boîte fonctionnelle départementale sera créée afin de permettre les échanges directs) ;</li> <li>• Contribuer à la formation initiale et continue des directeurs d'école en lien avec l'A-DASEN premier degré ;</li> <li>• Conseiller Monsieur le Directeur académique et l'IEN en charge de la mission « Direction d'école » ;</li> <li>• Contribuer avec l'IEN en charge de la mission « Direction d'école » à l'animation du groupe départemental des directeurs d'école visant à simplifier l'exercice des missions des directeurs du département ;</li> <li>• Représenter le groupe départemental des directeurs d'école au sein du groupe de pilotage sur la direction d'école ;</li> <li>• Contribuer à l'animation de l'espace numérique dédié aux directeurs d'école sur le site de la DSDEN 28 en lien avec l'ERUN et le groupe départemental des directeurs d'école ;</li> <li>• Participer au dispositif d'évaluation d'école en qualité d'évaluateur externe.</li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des connaissances solides sur les différentes missions du directeur, sur la réglementation du fonctionnement des écoles et sur le système éducatif</li> <li>• Des qualités d'organisation, d'initiative, de la réactivité et de la disponibilité</li> <li>• Des compétences pour élaborer et mettre en œuvre des actions de formation</li> <li>• Des capacités à la conduite de réunion, à l'animation de groupe</li> <li>• Une bonne maîtrise des outils numériques</li> <li>• Un sens de la communication et du travail en équipe.</li> <li>• Discrétion, confidentialité, devoir de réserve</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	Le référent directeur exerce sous l'autorité de Monsieur l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir. Il est membre de l'équipe pédagogique départementale pilotée par l'A-DASEN premier degré et collabore avec l'IEN en charge de la mission «Direction d'école».
<b>Qualifications requises</b>	Une ancienneté de mission de direction d'école d'au moins 4 ans à la rentrée 2022 est exigée pour candidater. L'ancienneté de faisant fonction est prise en compte pour les 4 ans. La certification du CAFIPEMF serait appréciée.
<b>Quotité de travail</b>	50% pour la mission. Le Référént directeur bénéficie d'une demi-décharge d'enseignement couplée à la mission. Cette décharge est cumulable avec la décharge accordée au titre de ses fonctions de directeur d'école.
<b>Régime indemnitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✂ Régime indemnitaire d'un directeur : BI-NBI – indemnité de sujétion et de direction (code 2568)</li> <li>✂ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212.50€ brut mensuel</li> </ul> Il n'y a pas d'indemnité spécifique.
<b>Durée de la mission</b>	La mission est proposée pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

<b>Intitulé du poste</b>	<b>ENSEIGNEMENT EN DISPOSITIF SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS</b>  Poste à exigence particulière – avis proposé par une commission d'entretien Affectation par barème
<b>Affectation</b>	En école
<b>Résidence administrative</b>	L'école de rattachement
<b>Secteur d'intervention</b>	La classe, l'école
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire un premier rapport à l'école maternelle.</li> <li>• Élaborer avec les partenaires un emploi du temps et des contenus pédagogiques, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants.</li> <li>• Prioriser la maîtrise de la langue, le langage, comme une compétence transversale.</li> <li>• Travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1.</li> <li>• Inscrire le projet d'accueil des tout petits dans le projet d'école.</li> <li>• Collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (PMI, crèche, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants).</li> <li>• Accueillir les familles.</li> <li>• Établir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire.</li> <li>• Développer une aide à la parentalité.</li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motivation et disponibilité.</li> <li>• Volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant.</li> <li>• Capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe.</li> <li>• Capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles dans leur diversité.</li> <li>• Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local.</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice spécifiques</b>	Néant
<b>Qualifications requises</b>	Sans objet
<b>Quotité de travail</b>	100%
<b>Régime indemnitaire</b>	⚡ 1914 : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) = 212.50€ brut mensuel

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Coordonnateur REP (poste à 50%)</b>  <b>Poste à profil – classement proposé par une commission d'entretien (Commission obligatoire pour tous les postulants) Affectation hors barème</b>
<b>Affectation</b>	1 demi-poste rattaché à l'école J. Zay Lucé – Chartres 1 1 demi-poste rattaché à l'école P.et M. Curie - Châteaudun, 1 demi-poste rattaché à Jean Macé - Nogent le Rotrou
<b>Missions générales</b>	Les missions sont exercées sous la conduite des pilotes du réseau (l'IEN, le chef d'établissement et l'IA-IPR référent en REP/REP+) dont vous êtes le collaborateur direct.  Les enjeux sont de : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser les changements de pratiques pédagogiques et éducatives quotidiennes afin de permettre la réussite scolaire de tous les élèves du réseau ;</li> <li>➤ Favoriser la cohérence pédagogique et éducative dans le réseau (au sein de chaque degré et en inter-degrés), en lien étroit avec les équipes de circonscription et du collège et l'ensemble des partenaires ;</li> <li>➤ Contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions du projet de réseau.</li> </ul>
<b>Missions spécifiques</b>	En collaboration avec les équipes de pilotage du réseau, de circonscription, de direction du collège et de formateurs REP : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous favorisez et développez les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau</li> <li>- Vous accompagnez et participez à la formation de l'ensemble des personnels du réseau et pouvez concevoir et animer des formations</li> <li>- Vous pouvez être amené à prendre en charge des élèves du réseau dans le cadre de dispositifs spécifiques et ponctuels</li> <li>- Vous participez activement aux instances du réseau : comité de pilotage, conseil école/collège et aux différentes instances des écoles, du collège et inter-degrés</li> <li>- Vous rédigez et diffusez les relevés de conclusions et accompagnez la mise en œuvre des décisions</li> <li>- Vous assurez le suivi et l'évaluation du projet de réseau, notamment en tenant à jour le tableau de bord du réseau</li> <li>- Vous rédigez, avec les pilotes, un bilan annuel du projet de réseau et les avenants éventuels</li> <li>- Vous collectez, produisez, diffusez et archivez les ressources du réseau</li> <li>- Vous participez à l'élaboration de ressources départementales et académiques de l'éducation prioritaire</li> <li>- Vous représentez l'Institution dans les instances partenariales et aidez à la mise en place de projets partenariaux</li> </ul>
<b>Compétences particulières liées aux missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</li> <li>- Être capable de travailler en équipe.</li> <li>- Savoir gérer un projet.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication.</li> <li>- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.</li> <li>- Faire preuve de très bonnes capacités d'organisation, de rigueur et d'analyse.</li> <li>- Représenter l'institution.</li> <li>- Posséder une idée précise des exigences éthiques.</li> <li>- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> <li>- Disponibilité, esprit de synthèse et capacités rédactionnelles</li> </ul>
<b>Profil et Qualifications nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonnes connaissances des fonctionnements des 1er et 2nd degré, des enjeux du REP+/REP (référentiel de l'éducation prioritaire)</li> <li>- Bonnes connaissances des dispositifs spécifiques de l'Education Prioritaire</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignant en poste sur un REP</li> <li>- Affectation à 50 % déchargé sur les missions de coordinateur REP</li> <li>- Déplacements dans les écoles concernées, dans les réunions partenariales et institutionnelles.</li> </ul>
<b>contact</b>	Pour toute question sur votre candidature : <a href="mailto:ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr">ce.dpe28@ac-orleans-tours.fr</a> Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : IEN Chartres 1 ( <a href="mailto:ce.ien28chart1@orleans-tours.fr">ce.ien28chart1@orleans-tours.fr</a> ) – IEN Châteaudun ( <a href="mailto:ce.ien28chtd@ac-orleans-tours.fr">ce.ien28chtd@ac-orleans-tours.fr</a> ) – IEN Nogent le Rotrou ( <a href="mailto:ce.ien28no@ac-orleans-tours.fr">ce.ien28no@ac-orleans-tours.fr</a> )
<b>Régime indemnitaire</b>	N° 1883 : Indemnités REP 50 % = 72,50€ (brut mensuel) - NBI : Politique de la Ville 30 pts 147,67 € (brut mensuel). <b>N° 1914 Pas d'ISAE sur les décharges d'enseignement.</b>